

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la

préparation

Cartouche d'impression jaune HP Color LaserJet CF212A

Utilisation de la substance/préparation Ce produit est une préparation de toner jaune utilisée dans les imprimantes série HP LaserJet Pro

200 color M251 and HP LaserJet Pro 200 color MFP M276.

N° version

Date de révision le 09-09-12

Identification de la société

**Hewlett-Packard France** 

1 ave Du Canada, ZA de Courtaboeuf

Les Ulis, France, 91947

Numéro de téléphone 0820 811 811

Service HP chargé des effets sur la santé

(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209

(Ligne directe) 1-503-494-7199 N° d'appel du support client HP

(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836

(Ligne directe) 1-208-323-2551

Courrier électronique : hpcustomer.inquiries@hp.com Numéro téléphonique du centre anti-poison 01 40 05 48 48

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets aigus sur la santé

Contact avec la peau Irritation cutanée peu probable.

Contact avec les yeux Peut provoquer une légère irritation passagère.

**Inhalation** 

L'exposition à une grande quantité de poussière de toner peut provoquer une légère irritation de l'appareil respiratoire. Dans des conditions normales d'utilisation, ce produit n'entraîne pas

l'inhalation de quantités excessives de poussière.

Ingestion Faible toxicité aiguë. L'ingestion est une voie d'exposition mineure dans les cas d'utilisation

prévus.

Effets potentiels sur la santé

Voies d'exposition

Les voies d'exposition potentielles dans des conditions normales d'utilisation sont le contact

avec la peau et les yeux, ainsi que l'inhalation.

Dans des conditions normales d'utilisation, l'ingestion de vapeur n'est pas une voie d'exposition

majeure.

Effets chroniques sur la

santé

L'inhalation prolongée de quantités excessives de tout type de poussière peut provoquer des dommages pulmonaires. Dans des conditions normales d'utilisation, ce produit n'entraîne pas

l'inhalation de quantités excessives de poussière.

Cancérogénicité Le dioxyde de titane est classé parmi les cancérogènes possibles pour l'homme (catégorie 2B)

par le CIRC. La classification du CIRC se base sur les concentrations élevées de particules de dioxyde de titane dans les poumons des animaux. Dans le cadre de l'utilisation adaptée de ce

produit, l'exposition au dioxyde de titane est bien plus faible.

**Autres informations** Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon la norme OHSA CFR 1910.1200, ni selon la

Directive européenne 1999/45/CE et ses amendements.

Cette préparation ne contient aucun composant classé comme persistant, bio-accumulatif et toxique ou très persistant et très bio-accumulatif défini conformément au règlement (CE)

1907/2006.

Classification Non classé.

Non classé comme présentant un risque physique. **Dangers physiques** Dangers pour la santé Non classé comme présentant un risque pour la santé.

humaine

Non classé comme présentant un risque pour l'environnement.

**Dangers** pour l'environnement

Nom de la matière: CF212A SDS FRANCE

CF212A Nº version: 01 Date de révision: le 08-09-12 Date d'impression: le 09-09-12

#### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS Composants N° CAS **Pourcentage** No. CE Classification Copolymère d'acrylate de styrène < 85 Secret commercial Secret commercial < 10 Cire Secret commercial < 5 **Pigment** 7631-86-9 Silice amorphe < 3 231-545-4

< 1

4. PREMIERS SECOURS

Dioxyde de titane

**Inhalation** Amener immédiatement la personne au grand air Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec la peau Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation se développe

ou persiste, consulter un médecin.

13463-67-7

Contact avec les yeux Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet

doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation

236-675-5

persiste, consulter un médecin.

**Ingestion** Rincer la bouche à l'eau. Boire un à deux verres d'eau. Si des symptômes apparaissent, consulter

un médecin.

**Conseils généraux** Pas d'information supplémentaire.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair Sans objet

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Si l'imprimante prend feu, procéder de la même manière qu'en cas de feu d'origine électrique.

A l'instar de la plupart des matières organiques sous forme de poudre, le toner peut former des

Moyens d'extinction appropriés

CO2, eau, poudre sèche ou mousse

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucun connu.

Risques

d'incendie/d'explosion rares

Méthodes particulières

d'intervention

mélanges air-poussière explosifs en cas de dispersion fine dans l'air Aucun n'est établi.

Produits de combustion

dangereux

Monoxyde de carbone et gaz carbonique.

# 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**Précautions individuelles** 

Minimiser la génération et l'accumulation de poussières.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Voir également la section 13, Procédures d'élimination

riocedures d'elimination

**Autres informations**Aspirer avec précaution ou balayer le produit et le mettre dans un sac ou un autre conteneur fermé hermétiquement. Nettoyer le sol à l'aide d'un chiffon humide ou d'un aspirateur. Utiliser un

aspirateur doté d'un moteur antidéflagrant. Une poudre fine peut former des mélanges air-poussière explosifs. Eliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux.

# 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation** Tenir hors de portée des enfants. Éviter l'inhalation de poussières et le contact avec la peau et les

yeux. Utiliser avec une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de sources de chaleur excessive,

d'étincelles et de flammes.

**Stockage** Tenir hors de portée des enfants. Conserver au sec dans un récipient hermétique Conserver à

l'écart des comburants puissants. Entreposer à température ambiante

# 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Valeurs limites d'exposition

France

Composants	Туре	Valeur
Dioxyde de titane (13463-67-7)	VME	10.0000 mg/m3

Nom de la matière: CF212A SDS FRANCE

**Autres données d'exposition** USA OSHA (TWA/PEL): 15 mg/m3 (Poussière Totale), 5 mg/m3 (Fraction Respirable)

ACGIH (TWA/TLV): 10 mg/m3 (Particules Inhalables), 3 mg/m3 (Particules Respirables)

Silice amorphe: OSHA Etats-Unis (TWA/PEL): 20 mppcf 80 (mg/m3)/%SiO2, ACGIH (TWA/TLV):

10 mg/m3

TRGS 900 (Luftgrenzwert) - 10 mg/m3 (Einatembare partikel), 3 mg/m3 (Alveolengängige fraktion)

UK WEL: 10 mg/m3 (poussière respirable), 5 mg/m3 (poussière inhalable)

**Contrôles de l'exposition** Utiliser dans une zone correctement ventilée.

Contrôle de l'exposition professionnelle

**Généralités**Dans des conditions normales d'utilisation, aucun appareil de protection respiratoire individuel n'est

requis.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

AspectPoudre fineÉtat physiqueSolideFormesolideCouleurJaune

**Odeur** Légère odeur de plastique

Seuil olfactifNon disponible.pHSans objetPoint d'ébullitionSans objetPoint d'éclairSans objetLimites d'inflammabilité dansNon disponible.

l'air, supérieure, % volumique

Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieure, % volumique

Ininflammable

Pression de vapeur Sans objet

Densité relative Non disponible.

**Solubilité (dans l'eau)** Négligeable dans l'eau. Partiellement soluble dans le toluène et le xylène.

Coefficient de partage:

n-octanol/eau

Non disponible

ViscositéSans objetDensité de vapeurNon disponible.Taux d'évaporationSans objetPoint de fusionNon disponible.Point de congélationNon disponible.TempératureSans objet

d'auto-inflammabilité

**Densité** 1 - 1.2 (H2O = 1)

**Point de ramollissement** 80 - 130 °C (176 - 266 °F)

Pourcent volatils 0 % évalué
COV Non disponible.

# 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Conditions à éviter** Tambour d'impression: Exposition à la lumière **Produits de décomposition** Monoxyde de carbone et gaz carbonique.

dangereux

Stabilité

Stable dans des conditions normales de stockage.

Matières à éviterOxydants puissantsPolymérisation dangereuseNe se produit pas.

# 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Toxicité par voie orale** DL50/orale/rat >2000mg/kg; (OCDE 401); Non nocif.. Non classé pour toxicité orale aiguë

selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE.

Nom de la matière: CF212A SDS FRANCE

**Cancérogénicité**Le dioxyde de titane est classé parmi les cancérogènes possibles pour l'homme (catégorie 2B)

par le CIRC. La classification du CIRC se base sur les concentrations élevées de particules de dioxyde de titane dans les poumons des animaux. Dans le cadre de l'utilisation adaptée de ce

produit, l'exposition au dioxyde de titane est bien plus faible.

Aucun autre ingrédient de cette préparation n'est classé comme carcinogène par l'ACGIH, l'UE,

l'IARC, la MAK, le NTP ou l'OSHA.

**Toxicité par inhalation** Aucune information disponible.

Non classé pour toxicité aiguë à l'inhalation selon les Directives européennes 67/548/CEE et

1999/45/CE.

Blessure ou irritation grave

des yeux

Non classé comme irritant selon la norme Hazard Communication Standard (HCS) de l'OSHA et la

Directive européenne 67/548/CEE et ses amendements.

**Toxicité chronique** Aucune information disponible.

**Sensibilisation** Non classé comme élément sensibilisant selon la Directive européenne 67/548/CEE et ses

amendements et la norme HCS de l'OSHA (Etats-Unis).

**Mutagénicité** Négative, aucun signe de potentiel mutagène (test d'Ames : salmonelle typhimurium)

Toxicité pour la reproduction Non classé comme toxique par la Directive européenne 67/548/CEE et ses amendements, par la

Proposition 65 (Californie) ni par le DFG (Allemagne).

**Autres informations** Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière

Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des

informations sur les mesures de premiers secours.

# 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité** CL50: > 100 mg/l, Poisson, 96.00 Heures

#### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Instructions relatives à l'élimination

Ne pas broyer la cartouche de toner, sauf si des mesures de prévention des explosions de poussière sont prises. Les particules finement dispersées peuvent former des mélanges explosifs au contact de l'air. Eliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux.

Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse http://www.hp.com/recycle.

#### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Autres informations** 

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le ministère américain du transport (DOT), l'association du transport aérien international (IATA), l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et les réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses (RID).

# 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage

**Contient** Cire, Copolymère d'acrylate de styrène, Dioxyde de titane, Pigment, Silice amorphe

Informations réglementaires

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

# **16. AUTRES DONNÉES**

**Autres informations** 

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la Directive européenne 91/155/CEE telle qu'amendée par la Directive 2001/58/CE.

Avis de non-responsabilité

La présente fiche de données de sécurité est fournie gratuitement aux clients de Hewlett-Packard Company. Les données y figurant sont les plus récentes connues de Hewlett-Packard au moment de la préparation de ce document et sont supposées exactes. Toutefois, lesdites données ne garantissent en aucun cas les propriétés spécifiques des produits telles qu'elles sont décrites, ni leur adéquation à une application particulière. Elaboré en vertu des conditions requises par la législation en vigueur spécifiée dans la Section 1 ci-dessus, le présent document peut ne pas être conforme aux obligations réglementaires d'autres pays.

**Date d'émission** le 09-09-12

Nom de la matière: CF212A SDS FRANCE

Informations du fabricant **Hewlett-Packard Company** 

11311 Chinden Boulevard Boise, ID 83714 USA

(Ligne directe) 1-503-494-7199

(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209

# **Explication des abréviations**

COC

**ACGIH (États-Unis)** Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux

CAS Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques) **CERCLA** Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act,

Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)

**CFR** Code de Réglementation Fédérale

Cleveland coupe ouverte Ministère des transports des États-Unis

Ministère des Transports

(Department of **Transportation, DOT)** 

**EPCRA** Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification

des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)

**IARC** Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer

**NIOSH** National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la

Sécurité du Travail)

NTP Programme National de Toxicologie

**OSHA** Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la

Sécurité du Travail)

**PEL** Limite d'Exposition Admise

**RCRA** Loi pour la Conservation et la Récupération des Ressources

**REC** Recommandé

**REL** Limite d'Exposition Recommandée

**SARA** Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du

SuperFund Act)

**VLCT** Limite d'exposition à court terme

TCLP: <value> Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de

Lixiviation)

Vle Seuil Limite

**TSCA** Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques

COV Composés Organiques Volatils

Nom de la matière: CF212A SDS FRANCE